

## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS212

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Bonnivard, M. Juvin et M. Taite

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« préserver sa dignité, sa qualité de vie et son bien-être »

les mots :

« soulager sa douleur, d'apaiser sa souffrance psychique, de sauvegarder sa dignité et de soutenir son entourage ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à rappeler les objectifs des soins palliatifs.